



Règlement

Le comité du Montchoisi Tennis Club édicte le présent règlement qui définit les conditions d'utilisation des équipements, des espaces du club et le comportement adéquat. Les membres du comité, la personne responsable des installations et le secrétariat sont chargé-es d'en contrôler l'application.

Objectifs

1. Offrir des infrastructures de qualité, modernes et bien entretenues.
2. Proposer une formation tennistique structurée et adaptée à tous les âges et niveaux.
3. Créer un environnement stimulant et équitable pour la pratique de la compétition.
4. Favoriser un lieu de vie accueillant, convivial et ouvert aux échanges.
5. S'engager activement en faveur de la durabilité et de l'inclusivité.

1. Utilisation des terrains de tennis

Les terrains sont ouverts selon les horaires suivants, sous réserve de fermeture anticipée en cas de mauvais temps:

- Lundi à vendredi: 7h-22h
- Samedi: 7h-21h
- Dimanche et jours fériés: 7h-20h

Le mur peut être utilisé tous les jours entre 8h et 20h.

Pour utiliser un terrain, il faut au préalable l'avoir réservé par l'application Plugin.ch.

Si la réservation est annulée en raison de terrains impraticables, une notification par mail est envoyée aux personnes qui ont réservé.

Seule la personne responsable des installations peut évaluer l'état des courts et décider de les ouvrir ou non.

Une tenue correcte et sportive, ainsi que des chaussures de tennis sont requis.

Les personnes accompagnantes non joueuses restent à l'extérieur des terrains.

Le respect du matériel et des équipements est de rigueur. Les déchets, y compris les balles usagées, doivent être triés et jetés dans les poubelles.

Balayage des terrains et des lignes, arrosage

A la fin d'une partie, les personnes qui ont joué passent le filet, nettoient les lignes et, éventuellement, arrosent le terrain avec l'arrosage automatique (terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7) lorsque les conditions sont sèches.

Lumière artificielle

Les terrains 2, 3, 4, 5 sont équipés d'éclairage. Les personnes qui jouent enclenchent elles-mêmes le dispositif quand la luminosité est trop faible et sont priées de l'éteindre quand elles sont les dernières utilisatrices de la journée.

2. Réservations

Priorité et restrictions

Le comité et le secrétariat réservent des terrains pour les compétitions, les entraînements, les cours ou des événements particuliers.

La personne responsable des installations peut, en tout temps, réserver des terrains pour l'entretien et l'arrosage des terrains.

Les professeur·es réservent les terrains nécessaires pour leurs enseignements, aux conditions définies par le comité.

Membres

Les membres en activité réservent dans l'application Plugin.ch avec leur identifiant (login avec nom d'utilisateur et mot de passe, activé dès que la cotisation annuelle est acquittée). Il est obligatoire d'utiliser le compte du/de la partenaire ou le profil "Invité·e non-membre".

Principes

- Deux réservations possibles (de 1h, mais pas à la suite) sur les 10 jours suivants.
- Les réservations avec un·e professeur·e agréé·e par le club ne comptent pas dans le quota.
- **Juniors** - Deux juniors peuvent jouer, en semaine, de 8h jusqu'à 12h et de 14h à 18h. Aucune restriction n'est appliquée le week-end. Aucune restriction n'est appliquée si un adulte joue avec un·e junior.

En cas d'empêchement de jouer, la réservation doit être annulée dès que possible dans l'application de réservation Plugin. Les personnes ayant réservé un court et qui ne se présentent pas 10 minutes après le début de l'heure, perdent leur réservation si d'autres personnes occupent le terrain.

Il est possible de réserver une heure avec une personne non-membre (dans Plugin, utiliser le profil "Invité·e non-membre").

Chaque membre reçoit chaque année deux invitations, permettant de jouer gratuitement avec une personne non-membre (dans Plugin, utiliser le profil "Invité·e non membre"). Les invitations supplémentaires sont ensuite comptabilisées directement par le système (et facturées deux fois par année) au prix de CHF 20.- de l'heure.

Durant la saison d'hiver

Les membres peuvent réserver les terrains 6 et 7 entre 9h et 16h, à l'exception des périodes comportant un risque de gel des terrains.

Non-membres et membres en congé

La réservation s'effectue dans l'application Plugin ([procédure disponible ici](#)). Elle est possible durant les créneaux horaires moins fréquentés.

Durant la saison été

Terrain 5 uniquement. En semaine, de 7h à 11h et de 13h à 16h. Le week-end, de 7h à 21h.

Le prix est fixé de façon dynamique en fonction de l'heure de jeu.

Durant la saison d'hiver

Terrain 7 uniquement. Horaire entre 9h et 16h.

Le prix est fixé de façon dynamique en fonction de l'heure de jeu.

Les abus en lien avec les réservations sont sanctionnés proportionnellement et progressivement, selon le degré de gravité et l'importance des récidives. En cas de réservation incorrecte, les membres du comité, le secrétariat ou la personne responsable des installations sont en droit d'annuler les heures de jeu inscrites abusivement, sans préavis à la personne contrevenante.

3. Vestiaires

L'usage des vestiaires est réservé aux personnes qui jouent au tennis, aux personnes accompagnantes, ainsi qu'à la clientèle du bar-restaurant du club.

Les membres peuvent louer un casier auprès du secrétariat.

Le maintien de la propreté et le respect des équipements sont requis.

4. Dans l'enceinte du club

Les espaces dans l'enceinte du club, à l'extérieur des terrains, sont publics.

On y circule à pied et il est interdit d'y garer les vélos et les trottinettes électriques. Un parking dédié est disponible à côté de l'entrée du club.

Les espaces au 1^{er} étage sont également publics et gérés par l'équipe du bar-restaurant. Le pic-nic y est interdit. Le pic-nic est autorisé dans l'espace lounge situé au rez, à l'entrée du club. Chaque personne débarrasse sa table et jette ses déchets après utilisation du mobilier.

Les chiens sont tolérés, tenus en laisse, dans l'enceinte du club, y compris le restaurant. Par contre, ils ne sont pas admis sur les terrains.

5. Comportement

Un comportement respectueux et courtois est exigé sur les terrains et dans l'enceinte du club. Une attention particulière doit être portée au maintien du calme lors des compétitions.

Les jeunes enfants doivent être accompagnés et surveillés. Le MTC décline toute responsabilité en cas d'accident.

6. Cours privés

Les personnes intéressées par les cours privés prennent contact directement avec un·e professeur·e de leur choix. Il n'est pas nécessaire d'être membre du club.

Tarif membre : CHF 80.-/heure

Tarif non-membre : CHF 100.-/heure, à régler directement au/à la professeur·e. La location du court est comprise dans le prix.

Professeur·es agréé·es par le MTC autorisé·es à donner des cours privés :

Stéphane Houdart - tél. +41 76 211 07 76 - email : juniors@montchoisitc.ch

Léo Annichiarico - tél.+41 79 214 73 53 - email : kids@montchoisitc.ch

Karim Tabet - tél. +41 76 540 48 38 - email : pckt1962@gmail.com

Toute personne qui utilise les installations du club est censée avoir pris connaissance du présent règlement et veiller à son application.

En cas d'inobservation du règlement par les membres et non-membres, de même qu'en cas d'abus (usurpation de nom, ou de prénom, etc.), des sanctions seront prises à l'égard des personnes contrevenantes. Il est précisé ici que les sanctions qui peuvent être prises sont, par exemple, la facturation d'une amende.

Pour toute question concernant les infrastructures et leur utilisation, les personnes membres et non-membres sont invitées à contacter le secrétariat : info@montchoisitc.ch